

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230306-lmc129290-AI-1-1
Date de télétransmission :	6 mars 2023
Date de réception :	6 mars 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	7 mars 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2023/0216

Suppression de la régie de recettes temporaire - dons liés aux intempéries d'octobre 2020 située au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, au 1er étage bureau 150 du Bâtiment ' Audibergue ' BP 3001 06201 NICE CEDEX 1

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Vu l'arrêté de création du 7 octobre 2020 portant sur la création d'une régie de recettes temporaire auprès du service du parcours et du pilotage de la protection de l'enfance, de la direction de l'enfance du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Considérant ;

Sur la proposition de (titre) ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Il est décidé la suppression au 31 mars 2023 de la régie de recettes ci-dessus désignée pour l'encaissement des produits suivants :

- dons suite aux intempéries du 2 octobre 2020.

ARTICLE 2 : L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est de 500 000 € est supprimée.

ARTICLE 3 : La suppression de cette régie prendra effet au 31 mars 2023, après publication de la présente décision.

Nice, le 6 mars 2023

Pour le Président et par délégation,
L'adjoint au chef du service du budget, de la
programmation et de la qualité de gestion

Jean-Marc TUFFERY